

Statistiques communautaires de l'innovation

Faiblesse du lien entre les entreprises innovatrices et les instituts de recherche publics et les universités

Statistiques en bref

SCIENCE ET
TECHNOLOGIE

81/2007

Auteur

Sergiu-Valentin PARVAN

Contenu

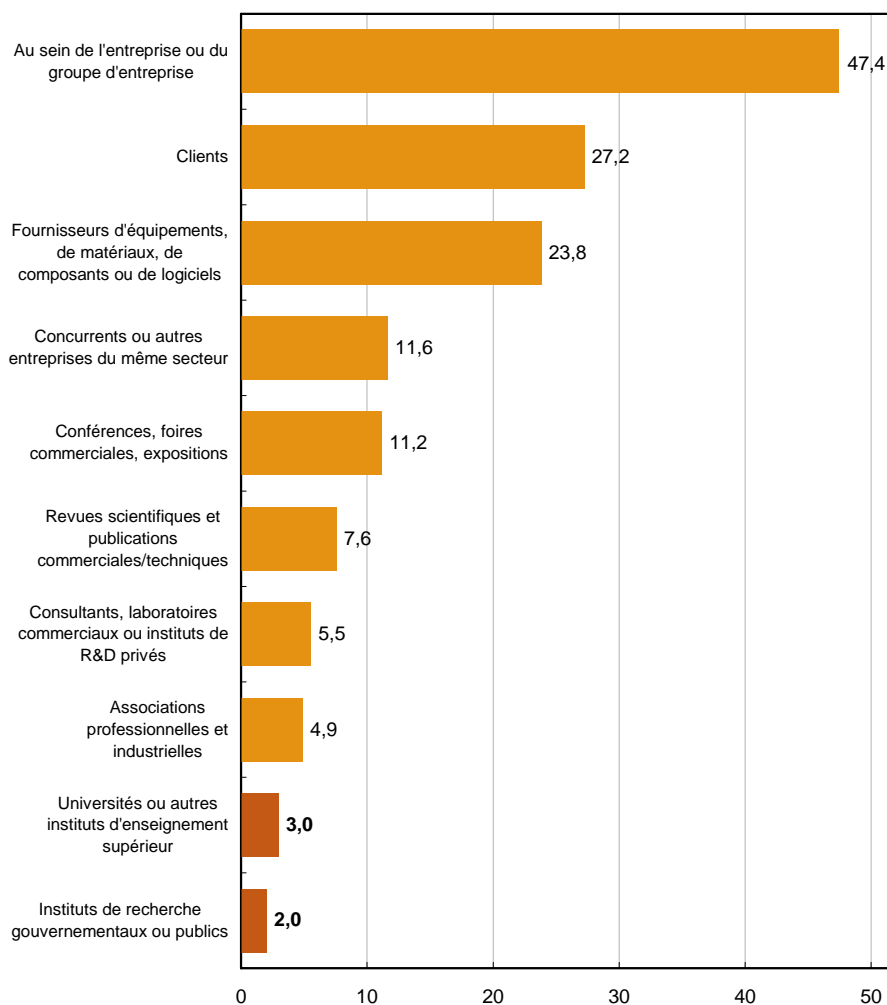
Les principales sources
d'information pour l'innovation
au cours de la période 2002-
2004 2

Le lien entre science et
industrie 4

Ce rapport met en lumière deux facettes différentes de l'innovation parmi celles examinées par la quatrième enquête communautaire sur l'innovation (ECI 4): les principales sources d'information pour l'innovation et les types de partenaires avec lesquels les entreprises innovatrices coopèrent.

Le résultat pour ces deux aspects est le même: le lien entre la science financée par le secteur public et l'industrie innovatrice est plutôt faible. Les sources institutionnelles sont moins fréquemment consultées que les sources internes ou les sources du marché, et les entreprises innovatrices trouvent plus facilement des partenaires de coopération parmi leurs fournisseurs ou leurs clients que parmi les universités ou les instituts de recherche.

Graphique 1: Sources d'information identifiées par les entreprises comme étant très importantes pour leurs activités innovatrices, en pourcentage des entreprises innovatrices, moyenne de l'UE-27



Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation, 2004

UE-27: estimation Eurostat ne tenant pas compte des données manquantes/confidentielles/non fiables (LV, AT, PT, SI, SE et UK)



Les principales sources d'information pour l'innovation au cours de la période 2002-2004

Tableau 2: Principales sources d'information pour l'innovation, en pourcentage des entreprises innovatrices, États membres de l'UE-27 et Norvège

	Sources internes	Sources du marché				Sources institutionnelles		Autres sources		
	Au sein de l'entreprise ou du groupe d'entreprises	Fournisseurs d'équipements, de matériaux, de composants ou de logiciels	Clients	Concurrents ou autres entreprises du même secteur	Consultants, laboratoires commerciaux ou instituts de R&D privés	Universités ou autres instituts d'enseignement supérieur	Instituts de recherche gouvernementaux ou publics	Conférences, foires commerciales, expositions	Revue scientifique et publications commerciales/techniques	Associations professionnelles et industrielles
UE-27	47,4	23,8	27,2	11,6	5,5	3,0	2,0	11,2	7,6	4,9
Belgique	54,7	30,0	38,9	18,3	4,3	3,8	2,3	12,9	8,9	7,6
Bulgarie	33,1	26,7	33,1	16,7	7,0	5,4	3,3	18,5	16,3	7,9
République tchèque	39,4	23,2	32,1	14,3	4,5	3,0	1,4	14,2	7,4	3,3
Danemark	56,2	27,6	32,4	8,1	7,7	3,3	0,5	5,7	5,4	2,7
Allemagne	53,3	21,6	35,0	13,9	2,6	3,4	1,4	11,0	6,5	4,8
Estonie	34,1	22,6	25,6	11,3	4,2	3,3	2,1	14,0	5,5	2,3
Irlande	64,3	36,4	49,9	14,6	5,7	2,7	2,8	16,1	11,2	4,7
Grèce	46,2	42,6	25,5	17,5	10,2	4,4	2,3	31,9	21,5	8,1
Espagne	45,1	30,2	19,6	10,5	5,5	3,2	4,4	8,6	4,3	4,5
France	54,5	20,3	25,6	7,9	4,6	2,3	2,0	6,9	6,9	3,5
Italie	36,3	21,8	13,8	5,6	10,7	2,0	1,0	8,9	5,6	5,8
Chypre	85,9	50,6	22,1	27,9	25,3	2,8	2,8	36,4	18,5	7,0
Lituanie	32,2	15,8	19,1	8,6	7,1	1,1	2,1	13,5	6,4	2,9
Luxembourg	64,9	36,8	36,6	16,8	8,7	5,4	4,4	26,3	19,1	14,0
Hongrie	41,7	23,4	28,2	17,7	6,5	4,7	1,2	12,6	9,9	5,5
Malte	48,6	21,5	27,8	16,0	4,9	2,8	-	16,7	10,4	5,6
Pays-Bas	45,0	20,9	27,0	11,0	3,9	2,6	2,0	6,9	3,7	5,4
Pologne	48,0	19,7	32,5	20,8	-	3,5	4,2	22,2	19,2	-
Portugal	: u	: u	: u	: u	: u	: u	: u	: u	: u	: u
Roumanie	38,0	37,6	30,9	19,1	4,9	2,7	2,6	23,0	22,8	6,4
Slovénie	: c	: c	: c	: c	: c	: c	: c	: c	: c	: c
Slovaquie	37,1	23,7	30,1	12,4	3,0	1,8	1,1	13,3	8,3	3,4
Finlande	56,9	15,8	38,1	8,3	2,4	4,9	2,4	8,0	5,3	2,0
Norvège	52,1	20,0	35,0	9,4	6,2	3,1	3,2	8,7	4,7	4,6

Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation 2004

UE-27: estimation Eurostat ne tenant pas compte des données manquantes/confidentielles/non fiables (LV, AT, PT, SI, SE et UK)

L'information joue un rôle clé dans l'innovation, et il est par conséquent vital d'identifier les sources d'information les plus importantes pour les entreprises innovatrices.

Ces sources peuvent être divisées en quatre grandes catégories: les sources internes, les sources du marché, les sources institutionnelles et les autres sources. Au niveau de l'UE-27, les entreprises qui ont des activités dans l'innovation ont tendance à recourir à des sources internes et à des sources du marché plus souvent qu'à des sources institutionnelles. Il s'agit d'une observation très générale qui doit être affinée en examinant de plus près la situation au niveau national et les différentes sources d'information.

Si, dans la plupart des pays, entre 40 et 50 % des entreprises innovatrices utilisent des informations disponibles au sein de leur entreprise ou de leur groupe d'entreprises, il existe des exceptions à cette règle. À Chypre, 86 % des entreprises innovatrices exploitent des sources internes, ce qui n'est le cas que pour 32 % des entreprises innovatrices lituaniennes, à l'autre extrémité de l'échelle.

L'utilisation de sources du marché varie selon la source envisagée. Au niveau de l'UE-27, les sources du marché les plus utilisées sont les clients, suivis par les fournisseurs. Les concurrents arrivent en troisième position et les consultants commerciaux en dernière position. Près d'une entreprise innovatrice irlandaise sur deux déclare que ses clients sont des sources d'information très importantes, ce qui est le cas seulement pour 14 % des entreprises innovatrices italiennes. À Chypre, plus de 50 % des entreprises innovatrices tirent leurs informations de leurs fournisseurs d'équipements, de matériaux, de composants ou de logiciels, tandis qu'en Finlande, seules 16 % utilisent cette source. 12 % des entreprises européennes qui ont des activités dans l'innovation considèrent leurs concurrents ou d'autres entreprises du même secteur comme des sources d'information très importantes. À Chypre, ce pourcentage atteint près de 28 %, mais il est d'à peine 6 % en Italie. Les pourcentages pour la dernière source du marché, les consultants, les laboratoires commerciaux ou les instituts privés de R&D, varient entre 2 % en Finlande et 25 % à Chypre.

Le questionnaire de l'ECI 4 distingue deux sources d'information institutionnelles: les universités ou autres instituts d'enseignement supérieur et les instituts de recherche gouvernementaux ou publics. Au niveau de l'UE-27, aucune de ces deux sources institutionnelles ne semble être très importante pour les entreprises européennes innovatrices. Dans presque tous les pays, ces sources sont citées moins fréquemment que les sources internes ou les sources du marché.

Les trois «autres sources d'information» sont plus importantes pour l'innovation et le transfert de connaissances. Il s'agit des conférences, des foires commerciales et des expositions, des revues scientifiques et des publications commerciales ou techniques, et des associations professionnelles et industrielles. La première de ces sources est la plus importante à Chypre (36 %), où elle se classe troisième parmi toutes les sources d'information. Si 23 % des entreprises innovatrices roumaines apprécient les revues scientifiques et les publications commerciales ou techniques et en font leur principale source d'information, au Luxembourg, 14 % des entreprises innovatrices placent les associations professionnelles et industrielles en première

position. En général, les autres sources semblent être légèrement moins importantes que les sources internes et les sources du marché, mais elles sont plus souvent citées que les universités et les instituts de recherche publics européens comme source très importante.

Ces chiffres montrent que le lien entre la science et l'industrie est très faible en Europe et doit être renforcé. Un des objectifs, que les gouvernements nationaux et les institutions européennes essaient d'atteindre en finançant des programmes de recherche au sein des universités et des entités de recherche publiques, est de créer une sorte d'effet domino. Une recherche publique active et fructueuse devrait stimuler la recherche dans le secteur privé. Il devrait toutefois exister des interactions entre les deux secteurs. Les bénéfices commerciaux issus de la recherche devraient aider à financer la recherche publique.

Nous devons découvrir pourquoi les entreprises innovatrices ne font pas un usage plus intensif des connaissances générées par les universités et les entités de recherche publiques. Leurs recherches sont-elles trop théoriques pour être appliquées à des fins industrielles? La recherche publique est-elle trop coûteuse pour l'industrie? Les chercheurs décident-ils de ne pas rester dans le secteur public et d'aller dans le secteur privé, où ils sont mieux rémunérés? Ou y a-t-il d'autres raisons qui entravent le transfert de connaissances?



Le premier «**Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP)**» est une réponse cohérente et intégrée aux objectifs de la stratégie de Lisbonne renouvelée. Il s'étend de 2007 à 2013 et son budget s'élève à près de 3,6 milliards d'euros. Cela représente une augmentation de 60 % des dépenses annuelles consacrées aux actions liées à la compétitivité et à l'innovation à l'horizon 2013 par rapport à 2006.

Les trois programmes spécifiques dans le cadre du CIP sont:

- le programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise;
- le programme d'appui stratégique en matière de TIC;
- le programme «Énergie intelligente - Europe».

L'éco-innovation sera un thème transversal du programme dans son ensemble.

Source: http://ec.europa.eu/entreprise/entreprise_policy

La nécessité d'agir

L'un des grands problèmes réside dans la manière d'utiliser plus efficacement la R&D financée par des ressources publiques. Par rapport à l'Amérique du Nord, la moyenne des universités en Europe produit beaucoup moins d'inventions et de brevets. Ce phénomène s'explique en grande partie par une gestion moins systématique et moins professionnelle des connaissances et de la propriété intellectuelle par les universités européennes. De plus, divers facteurs nuisent à l'efficacité du transfert de connaissances dans les organismes de recherche européens, à savoir les différences culturelles entre le milieu des entreprises et les milieux scientifiques, le manque d'incitations, les obstacles juridiques et la fragmentation des marchés des connaissances et des technologies. Tous ces facteurs ont des répercussions négatives sur la croissance et la création d'emplois en Europe.

Source: «Améliorer le transfert de connaissances entre les organismes de recherche et les entreprises à travers l'Europe: vers l'innovation ouverte», communication de la Commission européenne, Bruxelles, 4.4.2007, COM(2007) 182 final

Les entreprises innovatrices coopèrent avec plusieurs types de partenaires, à hauteur de pourcentages qui varient de 56 % en Lituanie à 13 % en Italie. Le graphique 3 montre qu'en moyenne, une entreprise sur trois engagées dans des activités d'innovation dans l'UE-27 coopère avec au moins un partenaire, sinon plus. Il n'existe pas de règle générale, mais les pays du nord et de l'est semblent coopérer plus facilement. La Lituanie, qui obtient le meilleur résultat, est suivie par la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Danemark. À l'autre extrémité, on trouve la Bulgarie, le Portugal, l'Espagne et la Roumanie, suivies par l'Autriche, l'Allemagne et, en dernière position, l'Italie.

Le questionnaire de l'ECI 4 distingue sept partenaires de coopération différents (voir le tableau 4). Au niveau de l'UE-27, les partenaires qui obtiennent les résultats les plus élevés (entre 9 % et 17 %) sont les autres acteurs du marché, notamment les fournisseurs ou les clients. 10 % des entreprises innovatrices de l'UE coopèrent avec d'autres firmes qui appartiennent au même groupe d'entreprises.

Entre 6 % et 9 % des entreprises européennes qui ont des activités dans l'innovation choisissent de coopérer avec des universités ou des instituts de recherche publics.

Après l'analyse des sources d'information, une seconde facette de l'innovation, à savoir les partenaires de coopération, semble confirmer la faiblesse du lien entre la science et l'industrie. La moyenne européenne pourrait toutefois masquer des différences nationales qui valent la peine d'être examinées de plus près.

Une interface science-industrie efficace implique:

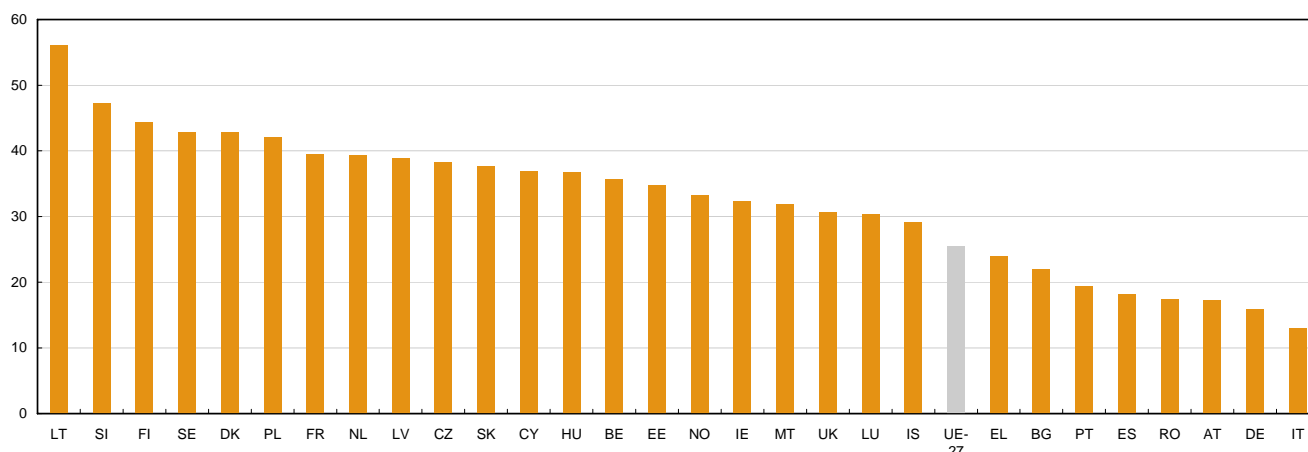
- une coopération (par exemple des laboratoires communs),
- un fonctionnement efficace des marchés de la connaissance (entreprises dérivées, mécanismes d'octroi de brevets et de licences, contrats de recherche et mobilité de la main-d'œuvre entre la science et l'industrie),
- des institutions et des plates-formes de relais efficaces, par exemple des incubateurs, des parcs scientifiques, des intermédiaires, des grappes d'entreprises,
- des réseaux sociaux et professionnels, par exemple via des publications conjointes, des conférences et des expositions, des contacts informels,
- des mouvements de diplômés de la communauté scientifique vers l'industrie.

Politiques en vue de promouvoir les relations entre l'industrie et la science

- Esprit d'entreprise (entreprises basées sur les nouvelles technologies, y compris entreprises dérivées)
- Octroi de brevets (octroi de licences de droit de propriété intellectuelle résultant de la recherche financée par le secteur public)
- Coopération (projets conjoints faisant intervenir des scientifiques et des innovateurs)
- Partenariats public-privé pour la recherche et l'innovation (PPP)

Source: John Dryden, OCDE, conférence de la CE sur les régions, actrices du changement économique, Bruxelles, 12-13 juin 2006

Graphique 3: Proportions des entreprises ayant des partenaires de coopération, par pays, en pourcentage des entreprises innovatrices, UE-27 et pays sélectionnés



Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation 2004

Tableau 4: Les différents types de partenaires de coopération des entreprises, par pays, en pourcentage des entreprises innovatrices, UE-27 et sélection de pays

	Tous types de coopération	Autres entreprises au sein de votre groupe d'entreprises	Fournisseurs d'équipements, de matériaux, de composants ou de logiciels	Clients	Concurrents ou autres entreprises du même secteur	Consultants, laboratoires commerciaux ou instituts de R&D privés	Universités ou autres instituts d'enseignement supérieur	Instituts de recherche gouvernementaux ou publics
UE-27	25,5	9,5	16,5	13,9	8,3	8,9	8,8	5,7
BE	35,7	16,9	25,9	21,2	9,5	15,0	13,2	9,2
BG	22,0	4,9	16,2	13,4	7,6	7,5	6,0	3,9
CZ	38,4	13,5	30,7	26,1	15,3	15,0	13,1	7,4
DK	42,8	17,4	28,4	27,8	14,8	19,0	13,7	6,9
DE	16,0	5,2	7,0	8,1	4,3	2,9	8,5	4,1
EE	34,8	15,6	23,3	22,9	18,5	10,0	8,6	6,1
IE	32,3	16,7	23,2	25,2	6,0	10,1	10,1	5,7
EL	24,0	3,6	11,0	7,8	11,3	6,5	6,4	2,5
ES	18,2	3,8	9,5	4,2	3,0	4,1	4,7	5,2
FR	39,5	16,6	25,7	19,8	14,1	12,7	10,1	7,3
IT	13,0	3,0	7,3	5,1	4,8	6,4	4,7	1,5
CY	37,0	5,9	24,5	4,2	12,8	16,9	2,2	1,7
LV	38,8	6,1	32,6	28,7	25,1	18,3	13,8	12,2
LT	56,1	16,7	45,5	34,5	25,4	24,9	12,0	9,6
LU	30,5	20,3	24,0	22,2	14,9	11,0	10,0	8,2
HU	36,8	10,1	26,2	19,6	13,6	12,6	13,7	5,0
MT	31,9	16,0	22,2	16,7	5,6	13,9	4,2	4,2
NL	39,4	17,5	29,7	21,8	12,3	15,0	12,4	9,4
AT	17,4	8,2	7,5	7,8	3,9	7,3	10,0	5,2
PL	42,2	12,7	28,2	16,4	8,5	7,9	6,2	8,7
PT	19,4	5,7	13,9	11,5	6,8	8,7	7,5	4,8
RO	17,5	8,7	13,8	10,0	6,6	4,9	3,7	4,3
SI	47,3	15,0	37,5	33,0	20,4	19,7	19,5	13,2
SK	37,7	14,0	31,7	30,2	21,2	18,6	14,8	11,4
FI	44,4	23,5	40,8	41,4	34,2	32,7	33,2	26,4
SE	42,8	17,2	32,0	27,9	10,8	19,8	17,4	6,4
UK	30,6	14,8	22,6	22,3	11,1	12,6	10,0	7,6
IS	29,1	5,3	19,8	19,8	13,8	6,7	5,0	13,1
NO	33,2	14,0	23,1	22,3	11,9	20,3	14,8	16,3

Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation 2004

L'analyse complémentaire devrait tenir compte du fait que les résultats du graphique 3 et du tableau 4 ne montrent que les proportions d'entreprises innovatrices qui coopèrent, mais ne donnent aucune information précise quant au nombre de partenaires de coopération impliqués. Ce nombre ne peut être qu'estimé.

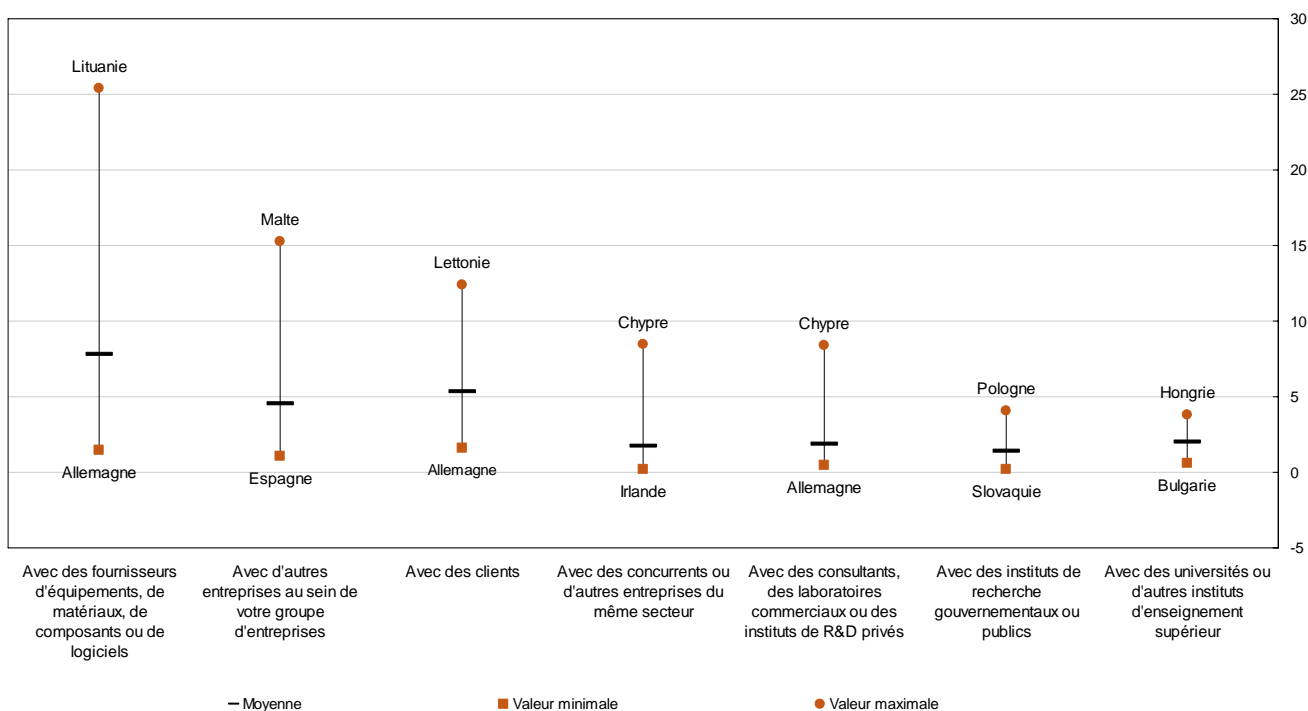
À titre d'exemple, nous pouvons prendre deux pays qui présentent des pourcentages élevés de coopération dans le domaine de l'innovation: la Lituanie et la Finlande. La Lituanie est en première position en ce qui concerne le volume total de coopération, mais elle a le pourcentage le plus élevé (46 %) uniquement pour la coopération avec les fournisseurs d'équipements, de matériaux, de composants ou de logiciels. Les pourcentages de la Finlande sont plus élevés pour tous les autres partenaires de coopération. On peut estimer que les entreprises innovatrices lituaniennes actives dans la coopération ont environ trois partenaires de coopération différents, alors que les entreprises finlandaises en ont en moyenne cinq.

En général, les entreprises innovatrices qui coopèrent ont plusieurs partenaires de coopération, le plus souvent deux ou trois.

Au niveau européen, le secteur public n'est pas un partenaire de coopération très important pour les entreprises innovatrices, mais il joue un rôle essentiel dans le processus d'innovation dans plusieurs États membres. En Finlande – un pays à la pointe de l'économie de la connaissance – une entreprise innovatrice sur trois coopère avec une université ou un autre institut d'enseignement supérieur. En Slovénie, c'est le cas de près d'une entreprise innovatrice sur cinq. Plus d'une entreprise finlandaise sur quatre active dans l'innovation coopère également avec des instituts de recherche gouvernementaux ou publics. La Slovénie se trouve ici aussi en deuxième position, avec 13 %.

À Chypre, seules 2 % des entreprises innovatrices déclarent coopérer avec des universités, et près de 2 % des entreprises innovatrices italiennes travaillent avec des instituts de recherche publics.

Graphique 5: Disparités nationales dans l'évaluation du type de partenaire de coopération le plus intéressant, en pourcentage des entreprises innovatrices, États membres de l'UE-27



Source: Eurostat – Statistiques communautaires de l'innovation 2004

UE-27: estimation Eurostat ne tenant pas compte des données manquantes/confidentielles (IT, AT, SI, SE et UK).

Le questionnaire de l'ECl 4 demande également aux entreprises de choisir la méthode de coopération la plus intéressante. Les avis sont très divers, en particulier en ce qui concerne le choix des fournisseurs d'équipement, de matériaux, de composants ou de logiciels comme méthode de coopération la plus intéressante. Si cette méthode est de loin la préférée en Lituanie, elle n'est pas très employée en Allemagne. Cela peut s'expliquer par le fait que les entre-

prises innovatrices allemandes sont parmi celles qui se déclarent les moins actives dans la coopération en général.

La Pologne et la Hongrie comptent les proportions les plus élevées d'entreprises innovatrices qui considèrent la coopération avec le secteur institutionnel comme la méthode de coopération la plus intéressante.

Septième programme-cadre (7^e PC) et coopération

Le 7^e PC regroupe sous un même toit toutes les initiatives de l'Union européenne qui ont trait à la recherche. Il joue par conséquent un rôle crucial dans la concrétisation des objectifs de croissance, de compétitivité et d'emploi. À ces initiatives s'ajoute le nouveau programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (CIP), des programmes d'éducation et de formation et les fonds structurels et de cohésion pour la convergence et la compétitivité régionales. Le 7^e PC est également un pilier fondamental de l'**Espace européen de la recherche (EER)**. Ses objectifs généraux ont été regroupés en quatre catégories: coopération, idées, personnes et capacités. Pour chaque type d'objectif, il existe un programme spécifique correspondant aux principaux domaines de la politique de recherche de l'UE.

Le programme spécifique sur la «Coopération» soutient tous types d'activités de recherche effectuées par divers organismes de recherche en coopération transnationale et tend à construire ou à consolider son leadership dans des domaines scientifiques et technologiques clés. Le 7^e PC alloue un budget de 32 413 millions d'euros à ce programme. Ce budget sera consacré au soutien à la coopération entre les milieux universitaires, les entreprises, les centres de recherche et les autorités publiques dans toute l'UE et au-delà.

Le programme Coopération est sous-divisé en dix thèmes distincts. Chaque thème est opérationnellement autonome mais tend à maintenir une certaine cohérence au sein du programme en menant des activités conjointes qui touchent à divers thèmes, par exemple à travers des appels conjoints.

Les dix thèmes identifiés reflètent les domaines les plus importants en matière de connaissance et de technologie, où l'excellence de la recherche est particulièrement primordiale pour améliorer l'aptitude de l'Europe à affronter ses défis futurs dans les domaines sociaux, économiques, de santé publique, environnementaux et industriels. En s'en remettant à de nombreuses sources du secteur de la recherche, dont les Plates-formes technologiques européennes (PTE), leur importance soutenue sera garantie. Des thèmes importants identifiés dans les Agendas stratégiques de recherche (ASR) développés par les PTE seront donc abordés dans le programme Coopération.

Source: http://cordis.europa.eu/fp7/home_fr.html

➤ CE QU'IL FAUT SAVOIR – NOTES METHODOLOGIQUES

L'enquête communautaire sur l'innovation (ECI) vise à évaluer l'activité d'innovation dans les entreprises et couvre les États membres de l'UE, les pays candidats, l'Islande et la Norvège.

La collecte de données a lieu tous les deux ans (à compter de 2004). La dernière enquête (ECI 4) a été réalisée en 2005 dans 25 États membres, les pays candidats, l'Islande et la Norvège, sur la base de l'année de référence 2004.

Pour garantir la comparabilité des résultats entre les pays, Eurostat a élaboré, en étroite collaboration avec les États membres de l'UE et d'autres pays, un questionnaire de base type pour l'ECI 4 ainsi qu'une liste de définitions et de recommandations méthodologiques.

L'ECI 4 est basée sur le *Manuel d'Oslo* (2^e édition, 1997), qui donne des orientations méthodologiques et définit le concept d'innovation, ainsi que sur le règlement n° 1450/2004 de la Commission.

Ce numéro de Statistiques en bref compare des données compilées sur la base de l'enquête ECI 4.

UNITÉS STATISTIQUES

L'entreprise est la principale unité statistique de l'ECI 4, au sens du règlement n° 696/1993 du Conseil relatif aux unités statistiques ou du répertoire statistique national des entreprises. Le règlement européen n° 2186/1993 demande aux États membres de mettre en place et de tenir un répertoire des entreprises, ainsi que des unités juridiques et des unités locales connexes.

POPULATION CIBLE

La population de l'ECI 4 est déterminée par la taille de l'entreprise et par son activité principale. Au moins toutes les entreprises possédant 10 salariés ou plus dans un des secteurs spécifiés faisaient partie de la population statistique.

La population cible de l'ECI 4 était la population totale des entreprises dont les activités principales étaient les suivantes: industries extractives (NACE 10-14), industrie manufacturière (NACE 15-37), production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau (NACE 40-41), commerce de gros (NACE 51), transports et communications (NACE 60-64), intermédiation financière (NACE 65-67), activités informatiques (NACE 72), activités d'architecture et d'ingénierie (NACE 74.2) et activités de contrôle et analyses techniques (NACE 74.3).

TYPE D'ENQUÊTE

La plupart des États membres et des autres pays ont réalisé l'ECI 4 au moyen d'une enquête stratifiée par échantillonnage, alors que d'autres pays ont utilisé un recensement ou ont combiné les deux méthodes.

Les données de l'ECI 4 figurent dans la base de données de référence d'Eurostat et y sont présentées dans une structure qui correspond globalement à celle du questionnaire d'enquête harmonisé.

PÉRIODE DE RÉFÉRENCE

Pour l'ECI 4, la période d'observation correspond aux années 2002 à 2004, c'est-à-dire la période de trois ans s'étendant du début de l'année 2002 à la fin de l'année 2004. La période de référence pour l'ECI 4 est l'année 2004.

Tous les pays étudiés ont collecté des données pour cette période d'observation. Seule la République tchèque a choisi la période 2003-2005 comme période de référence.

DÉFINITION (manuel d'Oslo, 1997)

Innovation: produits (biens ou services) nouveaux ou sensiblement améliorés qui sont mis sur le marché ou processus nouveau ou sensiblement amélioré qui est introduit au sein d'une entreprise. Les innovations sont basées sur les résultats d'une nouvelle évaluation technologique, d'une nouvelle combinaison de technologies existantes ou de l'utilisation d'un autre savoir acquis par l'entreprise.

Entreprises innovatrices (propension à innover): entreprises qui mettent sur le marché des produits nouveaux ou sensiblement améliorés (biens ou services) ou entreprises qui mettent en place des processus nouveaux ou sensiblement améliorés. Les innovations reposent sur les résultats de nouveaux développements technologiques, sur les nouvelles applications de technologies existantes ou sur l'utilisation d'autres savoirs acquis par l'entreprise. La définition couvre les innovations de tous types (innovations produits, innovations processus et entreprises n'ayant que des activités innovatrices en cours et/ou abandonnées).

SIGLES ET ABBRÉVIATIONS


c Données confidentielles
: Non disponible
u Données non fiables

La présente publication rend compte de la disponibilité des données figurant dans la base de données de référence d'Eurostat au 10 avril 2007.


Pour en savoir plus :

Données : [Site Web EUROSTAT/Page d'accueil/Science et technologie/Données](#)

Science et technologie

 Recherche et développement

Enquête communautaire sur l'innovation

 Résultats de la deuxième enquête communautaire d'innovation

 Résultats de la troisième enquête communautaire d'innovation

 Résultats de la quatrième enquête communautaire d'innovation

Les journalistes peuvent contacter le service média support :

Bâtiment BECH, Bureau A4/125
L - 2920 Luxembourg

Tel. (352) 4301 33408

Fax (352) 4301 35349

E-mail: eurostat-mediasupport@ec.europa.eu

European Statistical Data Support :

Eurostat a mis en place, conjointement avec les membres du "Système statistique européen", un réseau de centres d'appui, qui couvrira presque tous les États membres et certains pays de l'AELE.

La mission de ces centres sera d'aider et d'orienter les utilisateurs qui se procureront des données statistiques européennes sur l'internet.

Vous trouverez sur notre site internet des informations sur ce réseau de centres d'appui : <http://ec.europa.eu/eurostat/>

Une liste des bureaux de vente dans le monde est disponible à :

l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

2, rue Mercier
L - 2985 Luxembourg

URL: <http://publications.europa.eu>

E-mail: info-info-opoce@ec.europa.eu

La présente publication a été élaborée en collaboration avec Gesina Dierickx.